

Procès-verbal du Conseil Municipal du 04 mars 2025

à la MAIRIE ANNEXE DE ROUSSILLON



Présents

Thierry ROUX - Loïc LEQUINIOU - Nadine TAGLIAFERRI
- Nicole DANIEL - Niels DESSENANTE - Magali
COTTEREAU - Yves LAFAYE - Evelyne MARSON -
Isabelle UBALDI - Nicolas GODIN - Sylvain PAVESIO -
Paméla Mc CLURE - Jean-Paul RIVAS

Absents excusés ayant donné procuration : David TRUCHI à Sylvain PAVESIO

Absents non excusés : Roger ROUX

Secrétaire de séance : Magali COTTEREAU

PV du conseil Municipal du 10/12/2024 : approuvé à l'unanimité.

1) Orientations budgétaires

Sylvain PAVESIO transmet au conseil municipal deux fiches synthétiques présentant l'ensemble des recettes et des dépenses de 2024 et les propositions d'orientations budgétaires pour 2025 afin de pouvoir débattre sur ces sujets. Il indique que les chiffres indiqués sont arrondis et certains sont encore à finaliser.

- Résultats 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 635 000,00 €

RECETTES : 720 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 600 000,00 € budget + report + déficit d'investissement

RECETTES : 500 000,00 € hors virement section fonctionnement

PRINCIPALES DEPENSES 2024 :

FONCTIONNEMENT

PERSONNEL	240 000
SIVOM	140 000
FRAIS GENERAUX	170 000
INDEMNITE ELUS	30 000

REVENUS COMMUNE 2024

VICAT	220 000 €
IMPOTS	100 000 €
FRAIS DE MUTATION	60 000 €
LOCATIONS	75 000 €
DOTATION METROPOLE	80 000 €
DOTATION ETAT	85 000 €

- **Projections année 2025 :**

PROJET ORIENTATIONS 2025 :

- Pas d'augmentation du taux d'imposition
- Maintien des subventions :
 - Ecole
 - Associations
 - Culturelles
 - Activités périscolaires
- Réalisations significatives en investissement

DETTE

Montant dette en capital au 01/01/2025 : 656 000 €

Remboursement annuel 2025 : 74 200 €

L'emprunt pour lotissement de l'Austranne a été remboursé.

PROJETS OPERATIONS 2025	BUDGET TTC
--------------------------------	-------------------

CHEMIN FOND NOVELLE	205 000 €
---------------------	-----------

TOITURE CARDON	27 500 €
----------------	----------

FACADES FOUR LA TOUR	14 700 €
----------------------	----------

MAISON CHIUSO	160 000 €
---------------	-----------

QUARTIER DU ROUBINAS	110 000 €
----------------------	-----------

WC PUBLIC ROUSSILLON	125 000 €
----------------------	-----------

EGLISE DE ROUSSILLON	104 000 €
----------------------	-----------

CHEMIN DU CASTELLAR /CITY STADE	31 200 €
------------------------------------	----------

DIVERS BATIMENTS	60 000 €
------------------	----------

DIVERS SECURITE	20 000 €
-----------------	----------

TOTAL	867 400 €
--------------	------------------

Monsieur le Maire ajoute que l'excédent de fonctionnement 2024 s'élève à 84 000 €uros et rappelle que les chiffres indiqués sont des estimations à ce jour qui peuvent évoluer.

Sylvain PAVESIO informe le conseil que la Métropole prendra en charge à 100 % les travaux de voirie pour le secteur du ROUBINAS. Il indique que les travaux de réhabilitation des WC publics et d'installation du transformateur électrique à Roussillon devront être reportés à l'année prochaine.

Un échange-débat fait suite à ces présentations.

Magali COTTEREAU évoque le diagnostic de l'église de La Tour et de la Chapelle des Pénitents Blancs et indique qu'elle va demander des devis à ce sujet.

Paméla MC CLURE propose de limiter les budgets des projets en faisant intervenir les agents techniques. Sylvain PAVESIO répond que cela est possible pour des travaux divers mais pas pour des projets globaux pour plusieurs raisons : subventions, assurances, compétences...

Nicole DANIEL indique que les travaux pour la rénovation des façades de l'église de Roussillon sont en route. Sylvain PAVESIO rajoute que les travaux de réhabilitation du chemin de Fond Nouvelle devraient être terminés fin mars.

2) Subventions séjours scolaires

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de voyages scolaires organisés par le collège de Saint Sauveur, une subvention est demandée aux communes pour aider les familles.

Monsieur le Maire propose d'accorder, pour l'année 2025, une subvention équivalente à 20 % du coût du voyage par enfant. En cas de participation à plusieurs voyages, la subvention sera attribuée sur le plus onéreux uniquement.

Monsieur le Maire rappelle que cette subvention est réservée aux collégiens. Concernant les enfants en garde alternée sur 2 communes, la participation serait de moitié de celles des enfants résidant totalement sur la commune. Si la commune du parent qui ne réside pas sur la commune de La Tour n'octroie pas une participation, la subvention sera versée en totalité.

Adopté à l'unanimité :

(Abstentions : N. DESSENANTE, I. UBALDI, D. TRUCHI et N. DANIEL)

Monsieur le Maire précise que deux voyages sont proposés aux élèves, à Toulouse et à Londres.

3) Création emploi permanent

Le maire, rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'Adjoint Administratif,

Le maire propose à l'assemblée :

- La création de : 1 emploi d'Adjoint Administratif, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

En cas d'impossibilité de pourvoir ce poste par voie statutaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel en raison d'un recrutement d'un agent contractuel en lieu et place d'un fonctionnaire.

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions suivantes sous le contrôle hiérarchique du Maire et de la Secrétaire Générale de Mairie :

- Etablir les actes d'Etat civil (décès, mariage, PACS, ...) et tenir à jour les registres d'Etat civil ;
- Participer à l'organisation matérielle du recensement militaire ;
- Tenir à jour le fichier électoral (inscriptions et radiations) et mettre en place l'organisation matérielle des élections (suivre les opérations pré-électorales, électorales et postélectorales, assurer la relation avec les différents services concernés - Préfecture, Tribunal et autres administrations et délivrance des cartes électorales) ;
- Aider à la gestion du secrétariat général (contrat, renouvellement de contrat, tenue du dossier agent, ASSEDIC, maladie...)
- Gérer le planning des locations de gîtes, des locations de salles ;
- Accueillir, renseigner et orienter le public ;
- Délivrer des dossiers et aider à leur compréhension et rédaction (Baux, déclaration d'intention d'aliéner, documents d'urbanisme, plans de cadastre, matrice...)
- Contrôler les pièces, transmettre les dossiers d'urbanismes aux organismes extérieurs et gérer les arrêtés en lien avec l'urbanisme ;
- Rédiger des attestations diverses (certificat de domicile, de vie...).
- Affichage d'informations (arrêtés, délibérations, compte-rendu, activités dans la commune...)
- Taper les délibérations prises lors d'un conseil municipal ;
- Gérer les stocks et les commandes ;
- Gestion des cimetières et columbariums
- Assurer les services postaux, les services financiers et les prestations associées d'une agence postale communale en remplacement de l'agent en charge de l'agence postale communale ;
- Assurer le classement et l'archivage des documents administratifs et techniques ;
- Comptabilité : Saisie des factures de fonctionnement et d'investissement, mandats et titres
- Assurer le remplacement de la secrétaire générale de mairie en son absence sur certains domaines.

L'agent devra alors détenir un diplôme de niveau IV et justifier d'une expérience de 15 années dans le secteur public ou privé.

La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint Administratif. L'agent pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire afférent à ces missions.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2025,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif,

Grade : Adjoint Administratif :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre : 012, article 6411.

Adopté à l'unanimité

4) Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence 06 portant sur le projet de l'étude d'aménagement de la Condamine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Par une délibération de l'assemblée générale constitutive du 13 novembre 2020 le Département et 40 communes ont délibéré pour créer entre eux une Agence d'ingénierie départementale conformément à l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Chaque membre paie une cotisation annuelle qui est fixée par le Conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie.

L'agence regroupe les communes et établissements publics intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Par une délibération en date du 15 octobre 2021 (2021_143). La commune de La Tour a adhéré à l'Agence d'ingénierie départementale.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-9, L.5211-1, L.5214-1, L.5511-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2422-2 et L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération n°AGE-2023-01 du 1^{er} juin 2023 adoptant les nouveaux statuts de l'agence d'ingénierie départementale ;

Vu la délibération n°AG-2023-02 du 1^{er} juin 2023 relative à la politique générale de l'Agence d'ingénierie départementale ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes Maritimes répond aux besoins d'ingénierie de La Tour, que la commune a adhéré à l'Agence d'ingénierie départementale par délibération n° 2021_143 en date du 15 octobre 2021 ;

Considérant que la commune exerce sur l'Agence d'ingénierie un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, dans la mesure où elle exerce une influence décisive à la fois sur les objectifs stratégiques et sur les décisions importantes de l'Agence via sa participation aux organes décisionnels ;

Considérant que la commune de La Tour a identifié un projet relatif à l'étude d'aménagement de la Condamine ; qu'elle sollicite l'accompagnement de l'Agence pour mener celui-ci et souhaite conclure une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (à titre gratuit) avec l'Agence pour formaliser leurs obligations respectives ;

Monsieur le Maire propose :

- d'approuver la convention et autoriser sa signature ;
- d'approuver les éléments relatifs à la localisation et au programme du projet y figurant ;
- de l'autoriser ou un Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

5) Création d'un site cinéraire à La Tour

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'installation d'un site cinéraire (couramment appelé "jardin du souvenir") à proximité de l'ancien cimetière à La Tour.

Le site cinéraire, d'une superficie approximative de quatre mètres carrés, sera aménagé à l'extérieur du cimetière actuel, dans un espace réservé à cet effet, et sera adossé à l'ancien cimetière de La Tour.

Ce jardin du souvenir sera destiné à accueillir les cendres des défunts, dans le respect des dispositions légales relatives à la gestion des cendres funéraires et dans un cadre paisible et approprié.

Cette installation vise à répondre aux besoins croissants des familles souhaitant un lieu de recueillement pour les cendres de leurs proches, tout en respectant les contraintes de la commune en termes d'espace.

Adopté à l'unanimité

Il est rappelé que toute intervention au cimetière par un particulier doit être signalée à la mairie.

6) Réfection de la toiture maison CARDON

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet de réfection de la toiture de la maison dite "CARDON", sise quartier Les Condamines, à Roussillon. Ce projet vise à transformer la maison en un espace polyvalent dédié à la fois à la promotion de la culture locale en tant que maison de pays et à l'accueil d'expositions culturelles.

Le projet de réfection de la toiture de la Maison CARDON s'inscrit dans une démarche de préservation du patrimoine non classé.

En effet, la toiture présente un trou important qui compromet la structure du bâtiment et accélère sa dégradation.

Les travaux visent à protéger et consolider le bâtiment afin d'éviter toute détérioration supplémentaire, tout en respectant son caractère architectural.

Ce projet répond également aux critères de la rénovation du patrimoine non classé et pourra contribuer à la préservation thermique du bâtiment, ce qui permettra d'optimiser ses performances énergétiques dans le cadre de la réhabilitation.

Le montant de l'opération est estimé à : 22 870 € H.T.

Afin d'aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département 06 via le solde de la dotation cantonale 2020 et l'État via la DETR 2025.

Cette opération sera financée de la façon suivante :

- Subvention Préfecture « DETR 2025 » : 12 874 € 21
- Subvention Département (solde DCA 2020) : 5 421 € 79
- Autofinancement Commune : 4 574 €

Adopté à l'unanimité

7) Réfection de la façade du four communal de La Tour

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réfection de la façade du four communal de La Tour.

Le projet de rénovation du four a commencé avec la réfection du toit, le désamiantage et l'aménagement intérieur.

Malheureusement la façade et le mur latéral sont bien abîmés par l'usure du temps ; décollement de plaque de ciment, salpêtre, etc...

L'objectif de ce projet est de remettre en valeur le four, petit patrimoine rural situé au cœur du village et par écho revaloriser le patrimoine remarquable du village. Cette opération sera réalisée par une artiste peintre décoratrice qui mènera le chantier avec la participation des habitants.

Le montant de l'opération est estimé à : 12 200 € H.T.

Afin d'aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département 06 via le dispositif de la dotation cantonale 2025.

Cette opération sera financée de la façon suivante :

- Subvention Département « DCA 2025 » : 9 760 €
- Autofinancement Commune : 2 440 €

Adopté à l'unanimité

(Abstention : N. DESSENANTE)

Niels DESSENANTE estime que le projet est trop long et trop coûteux. Il attire également l'attention sur la nécessité de consulter les Architectes des Bâtiments de France. Sylvain PAVESIO précise que les Architectes des Bâtiments de France seront consultés en amont.

8) Aménagement du chemin d'accès à l'espace sportif

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement du chemin de CASTELLAR qui permet l'accès à l'espace sportif à La Tour.

Ce projet vise à sécuriser cet accès, actuellement jugé dangereux en raison de son état dégradé et de la configuration inadaptée du chemin.

Cet aménagement est essentiel pour garantir la sécurité des utilisateurs, notamment des enfants et des sportifs, en éliminant les risques de chutes ou d'accidents liés aux conditions de circulation actuelles.

Pour répondre à ces enjeux de sécurité, l'accès sera réalisé en béton désactivé.

Le montant de l'opération est estimé à : 27 670 € H.T.

Afin d'aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département 06 via le dispositif de la dotation cantonale 2025.

Cette opération sera financée de la façon suivante :

- Subvention Département « DCA 2025 » : 22 136 €
- Autofinancement Commune : 5 534 €

Adopté à l'unanimité

9) Rénovation des façades de l'église de Roussillon : modification du chiffrage de l'opération

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet voté lors du conseil municipal du 10 décembre 2024 (2024_54) concernant la rénovation de la façade de l'église de ROUSSILLON.

Monsieur le Maire rappelle en outre que le montant du projet a augmenté en raison d'un changement de maître d'œuvre, de l'ajout d'une mission de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et d'une mise en conformité du paratonnerre.

L'installation de ce paratonnerre est en effet cruciale pour préserver l'intégrité du bâtiment. En effet, en cas de foudre, des dommages considérables peuvent être causés aux cloches, au cadran et à la toiture. Afin d'éviter toute détérioration et de garantir la longévité de cette structure, il est indispensable de procéder à cette mise en conformité.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de l'appel d'offre, le montant des travaux s'élève à 102 861 € 75.

Désormais le projet global s'élève à 102 861 € 75 € (travaux) + 9 600 € (maîtrise d'œuvre) + 2 340,00 € (SPS) + 23 266 € (paratonnerre) soit un total de 138 067 € 75 HT.

Compte tenu que le montant de la subvention de la Région sera de 35 211 € 77 et initialement de 50 000 €. Monsieur le Maire propose de demander une réévaluation de la subvention accordée par le Département.

Cette opération sera financée de la façon suivante :

- Subvention Région « appel à projet » : 35 211 € 77
- Subvention Département 06 (patrimoine religieux) : 75 242 € 43
- Autofinancement Commune : 27 613 € 45 dont 10 000,00 € de la fondation du patrimoine + collecte en attente

Adopté à l'unanimité

10) Renouvellement équipement informatique du secrétariat

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer et moderniser l'équipement informatique de la mairie.

Le coût de cette opération est évalué à environ 3 566 € HT.

Elle sera financée de la façon suivante :

- Subvention Département "DCA 2025" : 2 852 € 80
- Autofinancement Commune : 713 € 20

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique que les boîtes mails des agents et élus seront désormais configurées en mode *Exchange*. Ce changement permettra de disposer de capacités de stockage accrues, de bénéficier d'un agenda partagé, ainsi que de faciliter l'organisation de visioconférences sans limitation de durée.

11) Convention de pâturage terrains Les Pras

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame BRASME Anthéa pour la mise à disposition des terrains pastoraux suivants :

- L'Ubac de Bregonnière (F 197 : 12ha38a00ca),
- L'Adret de Ginoire (F 220 : 5ha55a00ca), (F 232 : 5ha15a45ca),
- Le Collet Rouge (F 233 : 1ha46a80ca); (F 238 : 1ha78a40ca).

Cette mise à disposition prendrait la forme d'un prêt à usage.

Débat sur le sujet :

Sylvain PAVESIO émet des réserves car les terrains sont situés sur des territoires de chasse (voir avis des chasseurs). Nicolas GODIN indique que les terrains ne sont pas clôturés, les ânes risquent de s'échapper. Jean-Paul RIVAS rajoute que du bois serait coupé illégalement sur ces terrains.

Refusé à l'unanimité

(8 CONTRE : S. PAVESIO, E. MARSON, J.P. RIVAS, N. GODIN, D. TRUCHI, Y. LAFAYES, N. TAGLIAFERRI, L. LEQUINIOU

6 ABSTENTION : T. ROUX, N. DESSENANTE, I. UBALDI, P. MC CLURE, M. COTTEREAU, N. DANIEL)

12) Travaux sylvicoles

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de travaux sylvicoles de dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre plantation par placeaux par l'Office National des Forêts dans la parcelle 19 de la forêt communale.

Le coût total du devis s'élève à 2 680 € HT.

Le conseil municipal indique que ce projet n'a pas une utilité majeure.

Refus adopté à la majorité des voix

(2 POUR : L. LEQUINIOU, P. MC CLURE

4 ABSTENTION : N. DANIEL, N. TAGLIAFERRI, I. UBALDI et M. COTTEREAU

8 CONTRE : T. ROUX, E. MARSON, D. TRUCHI, S. PAVESIO, Y. LAFAYES, J.P. RIVAS, N. DESSENANTE, N. GODIN)

13) Compte rendu des décisions de Maire

COMPTE RENDU DES DECISIONS

N° de la décision	Intitulé de la décision
2024_09	Décision du Maire portant sur un virement de crédits de fonctionnement
2024_10	Décision du Maire portant sur le renouvellement de bail pour une durée de 12 mois à la société HGB FRANCE
2024_11	Décision du Maire portant sur un virement de crédit du compte 2135 vers le compte 2188 et 2135
2025_01	Décision du Maire portant sur un renouvellement de bail pour une durée de 2 mois à la société TRIVELLA
2025_02	Décision du Maire portant sur le bail pour une durée de 12 mois à Nathalie ROUX Camion à pizza

Questions diverses :

- **RAL façades de l'église de Roussillon**

Il convient de réfléchir aux teintes à retenir à partir du nuancier. À ce stade, les teintes 132 et 126 sont pressenties.

- **Disponibilité de Gaëlle RELIER à partir du 01/04/2025 pour une durée de 6 mois**

L'agent a sollicité une disponibilité pour convenances personnelles. Elle sera remplacée par Isabelle GELLE, déjà formée à ce poste.

- **Réunion publique PLUm**

Une réunion publique est programmée dans le cadre de la révision n°1 du PLUm : le 24/06/2025 à 18h00 à la salle Calabraglia.

- **Réunion avec la Métropole – Points travaux**

Une réunion est prévue le 10 mars 2025 à 9h30 à la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que, concernant les travaux de traversée de La Tour, la Métropole Nice Côte d'Azur s'est engagée à une réalisation sur les exercices 2026 et 2027.

La commune devra, à ce titre, verser un fonds de concours de 100 000 € par an.

- **Éclairage public 100 % LED**

L'équipement 100 % LED à La Tour sera effectif à partir d'avril. La candidature au label « Villes et Villages étoilés » a été transmise ce jour.

- **Projet de relais antenne 4G – Réunion Bouygues Télécom**

Une réunion est prévue le 11/03/2025 à 14h00 à la mairie. De nouvelles parcelles ont été identifiées par les services départementaux.

- **Informations DIA : Néant**

- **Frais d'obsèques – M. MASINI**

Le Conseil rejette la demande d'exonération formulée par la fille du défunt.

- **Achat d'arbres pour l'automne**

Pamela Mc CLURE propose d'identifier les emplacements et de choisir les essences d'arbres, avec un objectif de deux arbres plantés par village chaque automne.

- **Formations ARBE**

Pamela Mc CLURE propose d'inscrire les agents techniques aux webinaires proposés par l'ARBE, sur leur temps de travail.

- **Projet d'arrêté pour la gestion des déchets**

Un arrêté est à préparer concernant les déchets abandonnés (plastiques, roues de voitures, bâches...). Pamela souhaite aussi anticiper la gestion des déchets pour les festins : la Métropole accepte de mettre à disposition des bacs jaunes. Nadine TAGLIAFERRI sollicite l'ajout de conteneurs verts pour le verre.

- **Projet ABC avec Tournefort**

Le projet a été signé entre Tournefort et La Tour. Une réunion publique est à organiser, en lien avec l'école, pour promouvoir l'inventaire participatif de la faune. Une demande sera faite à Tournefort pour le reversement de 6 000 € de subvention.

- **Maison Cardon – Inventaire biodiversité**

Pamela évoque la présence possible de nids de chauves-souris dans la toiture. Il conviendra de prévoir des mesures spécifiques pour les travaux de rénovation

Séance levée à 21H30

Le Maire,

Thierry ROUX

La secrétaire de séance,

Magali COTTEREAU